

GARANTIE DE COURS

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

PATRIMOINE ET COMMERCE S.A.

(anciennement dénommée Billon S.A.)

INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

DUVAL PARTICIPATIONS

PRÉSENTÉE PAR

LAZARD FRÈRES BANQUE

PRIX DE LA GARANTIE DE COURS : 0,36 EURO PAR ACTION PATRIMOINE ET COMMERCE

DURÉE DE LA GARANTIE DE COURS : 10 jours de négociation

OUVERTURE DE LA GARANTIE DE COURS : 6 février 2009

CLÔTURE DE LA GARANTIE DE COURS : 19 février 2009

Le présent communiqué est établi et diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27 et 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »). En application de l'article L.621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son Règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de la garantie de cours, apposé le visa n° 09-025 en date du 3 février 2009 sur la note d'information conjointe relative à l'offre de Duval Participations.

La note d'information conjointe ainsi que les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Duval Participations et Patrimoine et Commerce sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Pour la note d'information conjointe et les informations relatives à Duval Participations :

DUVAL PARTICIPATIONS

123, rue du Château – 92100 Boulogne-Billancourt

LAZARD FRERES BANQUE

121, boulevard Haussmann - 75008 Paris

Pour la note d'information conjointe et les informations relatives à Patrimoine et Commerce :

PATRIMOINE ET COMMERCE

7-9, rue Nationale - 92100 Boulogne-Billancourt